



Le 8 octobre 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, Bureau 2.55  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télééc. : (514) 289-2007  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)  
Dossier Régie : R-3927-2015  
Notre dossier : R050810 EF

---

Chère consœur,

Faisant suite à votre demande du 6 octobre dernier, Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution (Hydro-Québec) verra à vous transmettre ses réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie (DDR n° 4) demain, le 9 octobre 2015.

Toutefois, après analyse, il sera impossible de répondre à la question 6.2 avant le jeudi 15 octobre, puisque celle-ci exige des calculs complexes réalisés par les actuaires d'Hydro-Québec. En conséquence, Hydro-Québec demande l'autorisation de déposer la réponse à la question 6.2 de la DDR n° 4 le 15 octobre prochain.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

**Éric Fraser**

ÉF/sg

c. c. Aux intervenants (par courriel seulement)